

Montréal, le 7 juin 2016

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande relative à la méthodologie d'identification des éléments
du réseau de transport principal
Demande interlocutoire d'approbation du Registre des entités
visées par les normes de fiabilité.
Dossier de la Régie : R-3952-2015**

Cher confrère,

Le 30 mai 2016, dans le cadre du dossier mentionné en objet, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie désignée comme coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande interlocutoire visant l'approbation du Registre des entités visées par les normes de fiabilité qu'il a déposé le 7 avril 2016 (le Registre).

La Régie prévoit traiter cette demande par voie de consultation et publie l'avis ci-joint sur son site internet ce jour. Elle demande au Coordonnateur d'afficher, dans les meilleurs délais, cet avis sur son site internet, puis de l'informer de cet affichage.

La Régie demande également au Coordonnateur de communiquer cet avis aux entités inscrites au Registre faisant l'objet de cette demande interlocutoire et de l'informer des moyens pris pour aviser ces entités.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml

p. j.